Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1905)
Heft: 5

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-241647

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée générale du 29 juin 1905, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

La démission de M. A. Bratschi, régent à Vésenaz, est acceptée.

A la suite d'une demande qui lui a été faite, le Comité a décidé d'accepter des abonnements au bulletin, au prix de 2 fr. par an.

M. *le Président* demande si quelqu'un a trouvé inexact ou incomplet le compte rendu de la dernière séance.

M. *Rosier* adresse diverses critiques à ce compte rendu qui lui paraît être moins un procès-verbal qu'une interprétation de la séance faite d'après certaines opinions. Il eût été préférable de n'imprimer que les décisions. A l'avenir on devrait lire le procès-verbal en séance avant de le mettre à l'impression.

M. *le Président* fait remarquer que notre Société formule des conclusions qui ne sont que des vœux. Le manuscrit du bulletin n° 4 a été soumis à plusieurs personnes, entre autres à M. Rosier, mais il eût été impossible de l'envoyer à tous les orateurs de la dernière séance.

Après une discussion à laquelle prennent part Mlles Willy et Métral, MM. Bieler, Jules Dubois, Claparède, Albert Dubois, Grosgurin, Rosier et Durand, M. le Président propose que toutes les personnes ayant pris part à la discussion résumée dans le bulletin N° 4 soient invitées à rectifier ou à compléter les paroles qui leur sont attribuées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix.

M. *Jules Dubois* prie le Comité d'examiner les 3 questions suivantes :

1° Nos discussions doivent-elles aboutir à des votes ?

2° Le secrétaire peut-il faire seul les comptes rendus des séances ?

3° Le bulletin doit-il être vu ou lu avant l'impression ?

M. *le Président* donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Pesson.

A l'unanimité moins une voix, l'Assemblée décide que les termes insolites en lesquels cette lettre est rédigée ne permettent pas de la prendre en considération.

2° Travaux relatifs à l'étude psychologique de l'enfant.

M. *Claparède* a trouvé que les questions tranchées dans la dernière séance l'ont été trop rapidement. Les procédés de l'ancienne pédagogie doivent faire place aux méthodes basées sur la psychologie pédagogique. La plupart des pays possèdent des sociétés de psychologie enfantine : Paris en a une fondée par M. Buisson ; il en existe à Berlin, à Budapest, etc. Dans une séance récente et dans ses conférences, M. Jules Dubois a fait la critique des méthodes d'enseignement ; c'est justement par la psychologie que nous arriverons à connaître la meilleure. Ne pourrait-on pas créer à Genève une société qui s'occuperait de ce sujet et qui pourrait entrer en relations avec les sociétés de l'étranger qui ont déjà présenté des travaux sur la croissance chez les enfants, la force musculaire suivant l'âge, la fatigue, la colère, l'indiscipline, le mensonge, la peur, la mémoire de l'orthographe, etc ? Toutes ces expériences peuvent être refaites chez nous et leurs résultats intéresser et aider les membres du corps enseignant.

Après discussion, il est décidé de former dans le sein de notre société un groupe pour l'étude de ces questions de psychologie.

M. *le Président* voit dans M. Claparède le directeur tout désigné des travaux de ce groupe qui pourront être très utiles si les membres observent dans leurs expériences la rigueur scientifique. Un appel sera fait dans le bulletin et M. Claparède voudra bien se charger de prendre les inscriptions.

M. *Rosier* propose que la section à créer porte le nom de « groupe pour l'étude psychologique de l'enfant. »

M. *Claparède* demande si des personnes n'appartenant pas à l'enseignement peuvent faire partie de notre société.

M. *le Président* répond affirmativement. Notre modeste société est ouverte à tous ceux qu'intéressent les questions scolaires.